



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE LA PEZILLE dont le siège social est situé MONTPELLIER, 188 rue Maurice Béjart, en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW, au lieu-dit « Puech de la Pézille », sur le territoire de la commune de CAMBON-ET-SALVERGUES.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de **32 jours consécutifs**, du lundi 13 janvier 2025 à 9h00 au jeudi 13 février 2025 à 17h00 inclus, jour de clôture de l'enquête.

Monsieur Georges RIVIECCIO, colonel de l'armée de terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. M. Jean-Pierre CHALON, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la même Présidente.

La personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Rémi BOUIX, chef de projet VALECO, Tél : 07 88 86 92 65 – Adresse mail : remibouix@groupevaleco.com.

Le dossier d'enquête comprenant les différents volets de l'autorisation environnementale, qui intègre notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (MRAE), l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et leurs mémoires en réponse seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, dans les mairies mentionnées ci-dessous.

**Le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête**, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies de Cambon-et-Salvergues (34) et Murat-sur-Vèbre (81).

**Le dossier est aussi consultable :**

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Hérault et du Tarn :  
<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>  
<https://www.tarn.gouv.fr>

- sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5897/>

- Le dossier et le registre dématérialisés sont également consultables sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique en Mairie de Cambon-et-Salvergues.

**Les observations et propositions du public** pourront être :

- communiquées au commissaire enquêteur, lors de ses permanences dans les mairies aux dates et horaires suivants :

MAIRIE	DATE	HORAIRES
Cambon-et-Salvergues	lundi 13 janvier 2025	14h-17h
Murat-sur-Vèbre	jeudi 6 février 2025	14h-17h
Cambon-et-Salvergues	jeudi 13 février 2025	14h-17h

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

– adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire enquêteur / Enquête PARC EOLIEN DE LA PEZILLE / Mairie / Le Village / 34330 Cambon-et-Salvergues

– formulées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34) et Murat-sur-Vèbre (81) aux jours et heures habituels d'ouverture

– sur le registre dématérialisé mis à disposition sur internet à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5897/>

– par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5897@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5897@registre-dematerialise.fr)

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, bureau de l'environnement et dans la mairie de Cambon-et-Salvergues du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront également publiés, pour la même durée, sur les sites internet des services de l'État de l'Hérault ([www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)) et du Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation assortie le cas échéant du respect de prescriptions soit un refus.